



PRÉFET DU MORBIHAN

Direction départementale des territoires et de la mer
Délégation mer et littoral
Service aménagement mer et littoral (SAMEL)
Unité lorient littoral
1 bd Adolphe Pierre – 56100 LORIENT

**Procès verbal de la commission nautique locale relative à la
création d'une zone de mouillages et d'équipements légers
sur la commune de Carnac
au profit de l'association « Les amis du rivage »**

26 mai 2016

Ordre du jour :

Création d'une zone de mouillages et d'équipements légers sur la commune de Carnac au profit de l'association « Les amis du rivage ».

Président de la commission:

M. Veille Jean-Luc - président et administrateur en chef des affaires maritimes,

Siégeaient à la commission :

M. Gouhier Philippe - sauvetage
M. Le Guen Pierre-Yves - marin plaisancier
M. Lemoine Sebastien - marin professionnel
M. Eglizaud Marc - marin plaisancier
M. Bathany Jean-Jacques - marin plaisancier

Assistaient aux débats :

M. Marcalbert Gérard – élu à la mairie de Carnac
M. Jenot Hervé - marin professionnel
M. Claudel Patrick - marin plaisancier
M. Pedro Francois - marin plaisancier
M. Le Mouroux Michel - mairie de Carnac
M. Vulliez Jean-Michel - marin plaisancier
M. Le Galles Francois Patrick - marin plaisancier
Mme Nicol Anne-Chantal - DDTM/DML/SAM
M. Pelletier Laurent - DDTM/DML/SAMEL - unité Lorient Littoral,

Introduction :

La commission nautique locale (CNL), instituée par arrêté de Monsieur le Préfet maritime de l'Atlantique du 26 avril 2016 s'est réunie le 26 mai 2016, à la Mairie de Carnac.

Cette commission, présidée par M. Jean-Luc Veille, Administrateur en chef des Affaires Maritimes, a été chargée d'émettre un avis sur la création d'une zone de mouillages et d'équipements légers sur la commune de Carnac au profit de l'association « Les amis du rivage ».

M. Veille rappelle que la commission n'est compétente que pour émettre un avis sur les aspects nautiques du projet (sécurité et navigation).

Préambule :

Le président de la commission, M. Veille, ouvre la séance à 14H30, et remercie la commune de Carnac pour la mise à disposition de la salle ainsi que les participants pour leur présence, et rappelle l'ordre du jour de la CNL.

Présentation du Projet de création :

Le projet de création porte sur la création d'une ZMEL sur la partie sud de la commune (façade océan), la partie située en rivièrre de Crac'h ayant fait l'objet d'un titre d'occupation (ZMEL) au profit de la commune de la Trinité sur Mer.

La présentation de la ZMEL s'appuie sur un support informatique faisant apparaître les contraintes (les zones de baignade, les herbiers de zostères, les accès terrestres et maritimes ainsi que les concessions de cultures marines).

Le projet reprend sensiblement les périmètres des secteurs de mouillages en gestion par la DML/DDTM. Le projet porte sur 275 mouillages à l'évitage dont 5 plates. Initialement la DML/SAMEL avait 219 mouillages sur l'ensemble de ses secteurs. L'augmentation est justifiée par l'article R2124-45 du code général de la propriété des personnes publiques (CGPPP) qui stipule que « *La proportion des postes réservés aux navires ou bateaux de passage ne peut être inférieure à 25%* ».

Il est rappelé que l'association sera titulaire du titre d'occupation au terme de l'instruction administrative. Elle en assumera la gestion, l'exploitation de la ZMEL. La police sur la zone de mouillages sera de la compétence de l'État.

Présentation du secteur de l'anse de Beaumer

3 secteurs sont prévus pour l'accueil de 55 mouillages et 5 plates (navires de moins de 5m et moins de 10cv)

Synthèse des échanges

M. Le Gall précise que l'anse de Beaumer découvre entièrement à marée basse et que la navigation ne peut se faire que 3H avant et après la basse mer.

M. Vulliez souhaite que la zone la plus au sud soit étendue afin que l'association « les amis du rivage » puisse bénéficier des anciens corps morts du club nautique.

La question du balisage des zones de mouillages par des bouées jaunes est soulevée. Après un échange, il a été convenu que les secteurs situés dans l'anse de Beaumer ne seront pas balisés, car la pratique montre que le balisage n'apportera pas d'information aux usagers et pourra de plus créer une confusion avec la zone de baignade du Men-Dû.

Pas d'autre observation

M. Veille soumet le projet aux membres et valide :

Les 3 secteurs et la zone de plates situés dans l'anse de Beaumer ainsi que l'extension de la zone la plus au sud afin d'englober les corps morts existants.

Le secteur a été retenu pour l'accueil de 55 mouillages et 5 plates.

Présentation du secteur de la pointe Churchill

Création d'un secteur d'attente pour 8 mouillages. Ce secteur en eau situé entre 2 pointes rocheuses permettra aux usagers de l'anse de Beaumer de bénéficier d'un poste d'amarrage temporaire.

Synthèse des échanges

La question du balisage est soulevée et retenue pour l'extrémité sud de la zone. En effet le balisage permettra d'indiquer aux plaisanciers « les eaux saines »

Pas d'autre observation

M. Veille soumet le projet aux membres et valide le secteur de la pointe de Churchill ainsi que le balisage Sud de la zone.

La capacité d'accueil de la pointe Churchill sera de 8 mouillages d'attente.

Secteur de Port an Dro

Le secteur présenté se situe en limite Est du chenal traversier. La zone a été étendue vers le Sud afin d'englober les mouillages du Yach Club de Carnac.

La zone est prévue pour 60 postes de mouillages (la DDTM avait délivré sur ce secteur 42 autorisations de mouillages), l'augmentation est due en partie à l'article R2124-45 du CGPPP.

Synthèse des échanges

M. Le Mouroux précise qu'actuellement le stationnement sur ce secteur est très prisé de part sa situation géographique (proximité des commerces, cale gratuite de mise à l'eau...) et que l'augmentation des mouillages va engendrer plus de mouvements à terre.

M. Veille rappelle que la CNL n'a pas compétence à gérer les problèmes à terre même si ce point mérite d'être soulevé.

Sur la question du balisage de la zone de mouillage, les membres de la commission ne souhaitent pas que le secteur soit matérialisé.

Pas d'autre observation

M. Veille soumet le projet aux membres et valide le secteur ainsi que la capacité d'accueil de la zone (60 postes de mouillages).

Présentation du secteur de Légenese

Le secteur présenté a été modifié et déplacé afin de préserver les herbiers de zostères.

la zone a été définie dans sa partie Ouest en limite du chenal traversier et en retrait des cultures marines situées à 25m.

Le secteur est prévu pour 35 mouillages.

Synthèse des échanges

M. Vulliez demande des précisions sur la réglementation, le statut ainsi que sur la définition des annexes .

Mme Nicol reviendra vers l'association afin d'apporter des précisions sur la réglementation et la circulation sur le plan d'eau des annexes.

Sur la question du balisage de la zone de mouillages, les membres de la commission ne souhaitent pas que le secteur soit matérialisé.

Pas d'autre observation

M. Veille soumet le projet aux membres et valide le secteur ainsi que la capacité d'accueil de la zone de mouillages (60 postes de mouillages).

Présentation du secteur de Ty Bihan

Le secteur présenté a été revu et étendu vers le sud afin de sécuriser les mouillages situés à proximité de la pointe rocheuse. La zone a été définie dans sa partie ouest en limite du chenal traversier.

Le secteur est prévu pour 20 mouillages.

Synthèse des échanges

Idem que sur Légenese

Sur la question du balisage de la zone de mouillage, les membres de la commission ne souhaitent pas que le secteur soit matérialisé.

Pas d'autre observation

M. Veille soumet le projet aux membres et valide le secteur ainsi que la capacité d'accueil de la zone de mouillages (20 postes de mouillages).

Présentation du secteur de Saint Colomban

Le secteur présenté a été revu et scindé en 2 afin de réserver aux navires professionnels un espace au Sud/Est de la zone.

De plus, dans un souci de sécurité, la limite nord de la zone a été éloignée des activités de plage.

Le secteur est prévu pour 65 mouillages plaisances et 6 mouillages professionnels.

Synthèse des échanges

M. Jenot rappelle que la pratique des véliplanchistes sur les parcs ostréicoles (en surélevés) pose un réel problème en termes de sécurité et sur l'économie. En effet il a été constaté que les poches d'huîtres étaient coupées au passage des planchistes et qu'en cas de chute sur les tables l'accident pouvait avoir de lourdes conséquences.

Sur la question du balisage de la zone de mouillages, les membres de la commission ne souhaitent pas que le secteur soit matérialisé.

Pas d'autre observation

M. Veille soumet le projet aux membres et valide le secteur ainsi que la capacité d'accueil de la zone de mouillages (65+6 postes de mouillages).

Présentation du secteur de l'Anse du Pô

3 secteurs de mouillages ont été retenus (hors des herbiers de zostères). 2 seront réservés aux professionnels (au Nord et à l'Est) et 1 mixte plaisance / professionnels situé au Sud/Ouest.

La capacité d'accueil sera de 15 mouillages professionnels et 6 mouillages plaisance (la taille des navires de plaisance sera limitée à 6,50m dans l'anse du Pô).

Le secteur de plates initialement prévu à l'ouest du Port du Pô a été supprimé pour des raisons d'accessibilité terrestre.

Au niveau du document d'urbanisme, l'anse du Pô sera zonée en Ao et en NDs sur la partie ouest.

Synthèse des échanges

Sur la question du balisage de la zone de mouillages, les membres de la commission ne souhaitent pas que les secteurs soient matérialisés.

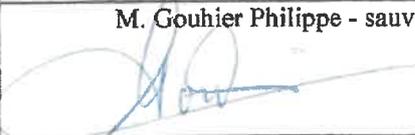
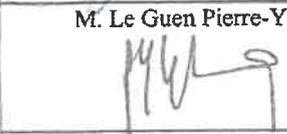
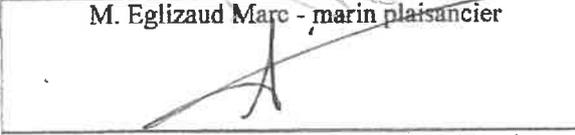
Pas d'autre observation

M. Veille soumet le projet aux membres et valide le secteur ainsi que la capacité d'accueil dans l'anse du Pô (15+6 postes de mouillages).

Décision :

M. Veille soumet l'ensemble du projet ainsi que la capacité de l'ensemble du projet qui porte sur 270 mouillages et 5 plates aux membres de la CNL qui le valident.

N'ayant pas d'autre sujet à évoquer, la séance est levée à 16h00

MEMBRES TEMPORAIRES TITULAIRES
M. Gouhier Philippe - sauvetage 
M. Le Guen Pierre-Yves - marin plaisancier 
M. Lemoine Sebastien - marin professionnel 
M. Eglizaud Marc - marin plaisancier 
M. Bathany Jean-Jacques - marin plaisancier 

L'Administrateur en chef des Affaires Maritimes VEILLE

Délégué à la mer et au littoral

